



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N° 2014 – 19**

**APPROBATION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 14,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence d'occupation temporaire du domaine public relative à un « Café » au musée Picasso – Paris paru le 7 mai 2014 au BOAMP,

Vu le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante :

**Article Unique**

Approuve l'attribution au groupe Bertrand de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à un « Café » au musée Picasso – Paris.

Fait à Paris, le 22 juillet 2014

Laurent LE BON  
Président

Etablissement public  
du musée national Picasso - Paris  
18, rue de la Perle  
75003 PARIS